

170220-24

Réduction du temps de travail

Question de Monsieur le Conseiller Luc PARMENTIER

Il y a un an, le Bourgmestre empêché Paul Magnette mettait sur la table une réflexion sur une réduction du temps de travail de tous les secteurs publics communaux et paracommunaux du Pays Noir.

Notre Ville, le CPAS, la police, les pompiers, les hôpitaux publics et autres intercommunales comptent quelque 13.000 travailleurs.

Madame l'Echevine pourrait-elle me faire connaître l'état de la réflexion sur ce grand enjeu social ?

Réponse de Monsieur le Bourgmestre en titre Paul Magnette et Madame l'Echevine déléguée Françoise Daspremont

A l'initiative conjointe de la Ville et du CPAS, un groupe de travail paritaire spécifiquement dédié à une réflexion globale sur l'aménagement du temps de travail s'est réuni respectivement les 04/02, 03/03, 14/04 et 25/05/2016.

L'objectif poursuivi et annoncé était d'envisager toutes les pistes possibles afin de mieux concilier vie professionnelle et vie privée et ceci, dans un cadre budgétaire neutre.

Après ces quatre réunions, force a été de constater que toutes les pistes proposées par l'Autorité (« modèles » Aquasambre, CPAS de Fontaine l'Evêque, CPAS de Fleurus, administration communale de Liège, mutualité Solidaris,...etc.) n'ont pas obtenu l'adhésion de tous les partenaires, essentiellement car ceux-ci sont collégialement arrivés au constat que tous les modèles qui ont été analysés ont démontré leurs limites, soit organisationnelles, soit budgétaires.

La proposition des organisations syndicales de réduire le temps de travail tout en maintenant les salaires identiques et une embauche compensatoire n'a pas pu être envisagée dans le cadre d'une neutralité budgétaire précisée dès la première réunion. D'ailleurs, lors de la dernière réunion du 25 mai, les organisations syndicales ont unanimement partagé ce constat.

Toutefois, une expérience pilote de réduction du temps de travail, s'inspirant de celle mise en place au niveau de la Région, a été proposée aux organisations syndicales, réunies en Commission de Concertation, ce mercredi 15 février dernier. Il s'agit de permettre aux travailleurs de plus de 60 ans exerçant un métier considéré comme pénible, de réduire leur temps de travail de 20% avec embauche compensatoire, sans toutefois qu'il soit acquis que la compensation intervienne dans le même service. Cette expérience pilote, si elle devait recevoir l'assentiment des syndicats, sera implémentée dès janvier 2018 et un processus d'évaluation, négocié avec les représentants des travailleurs, sera mis en place.